
DIAMANTS DE LA GUERRE

La face cachée de la Saint-Valentin

Index AI : POL 30/005/2005

ÉFAI

Embargo : lundi 14 février 2005 (00 h 01 TU)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour la Saint-Valentin, le 14 février, les bijoutiers vont tout mettre en œuvre afin de vendre le symbole absolu de l'amour et de l'attachement. Toutefois, Amnesty International avertit les consommateurs qu'il leur sera difficile d'obtenir l'assurance que leurs diamants ne sont pas des produits de la guerre entachés par des atteintes aux droits humains.

Selon une enquête menée auprès de détaillants et de fournisseurs en Australie et dans six pays européens, moins d'une société interrogée sur cinq était en mesure de communiquer des informations sérieuses sur sa politique visant à empêcher le commerce des diamants en provenance de zones de conflit.

Ces résultats décevants interviennent plus de deux ans après que les professionnels de l'industrie du diamant se sont engagés à concrétiser un système d'autorégulation, notamment fondé sur la production de garanties écrites et la mise en œuvre d'un code de conduite pour soutenir le système international de certification prévu par le Processus de Kimberley.

« Le commerce des " diamants de la guerre " dans des pays comme l'Angola, la République démocratique du Congo, le Libéria et la Sierra Leone a déjà causé la destruction de nations et coûté des millions de vies. Pourtant, certaines entreprises nous ont répondu qu'elles n'étaient pas concernées et qu'il y avait des choses plus importantes dans la vie », a déclaré Alessandra Masci d'Amnesty International.

De juillet à décembre 2004, Amnesty International a adressé des lettres et des questionnaires à des détaillants diamantaires en Australie, en Allemagne, en Belgique, en France, en Italie, aux Pays-Bas et en Suisse.

Sur les 291 sociétés qui ont reçu ces questionnaires ayant trait à leurs orientations, 67 p. cent se sont abstenues de répondre. Sur les 96 qui ont répondu :

– 63 p. cent (60 sur 96) ont admis n'avoir aucune politique vis-à-vis des « diamants de la guerre » ;
– seules 36 p. cent ont affirmé avoir une politique visant à éviter de vendre des « diamants de la guerre ». Toutefois, 77 p. cent (27 sur 35) de celles-ci ne donnent pas de renseignements suffisants sur la mise en œuvre du système de

certification et les orientations, procédures et contrôles qu'elles mettent en place pour l'étayer ;

– 56 p. cent ont déclaré ne jamais ou rarement demander à leurs fournisseurs de leur apporter la garantie que leurs diamants ne proviennent pas de zones de conflit ;

– pour moins de 20 p. cent, il est d'usage de fournir à leurs clients un certificat d'origine.

Cette enquête s'inscrit dans le sillage de celle menée au cours de l'été 2004 au Royaume-Uni et aux États-Unis*. Elle montre que l'industrie du diamant en Europe et en Australie accuse un retard certain par rapport à ces deux pays, en matière de dispositions globales mises en place et d'application du système d'autorégulation. À la lumière de ces résultats, les gouvernements doivent de toute urgence renforcer la surveillance de ce système. Il leur faut tout particulièrement procéder à la vérification des comptes et à des inspections rigoureuses au sein des sociétés de ce secteur, afin que l'industrie du diamant applique son propre système d'autorégulation et, surtout, que celui-ci fasse effectivement barrage au négoce des « diamants de la guerre ».

Les consommateurs ont eux aussi un rôle important à jouer en faisant pression sur les bijoutiers afin qu'ils donnent suite aux engagements pris en faveur de la lutte contre ce négoce. La Saint-Valentin leur offre une occasion idéale d'évoquer cette question. Lorsqu'ils achètent des diamants, les clients doivent demander une garantie écrite certifiant que ceux qui leur sont vendus ne proviennent pas de régions en conflit et, par conséquent, qu'ils ne contribuent pas à des atteintes aux droits humains. ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>

*** Pour prendre connaissance de l'enquête menée au Royaume-Uni et aux États-Unis, vous pouvez consulter la version PDF du rapport publié par Amnesty International et Global Witness, [Déjà Vu - The diamond industry still failing to deliver on promises](#) (index AI : POL 34/008/2004), sur le site d'Amnesty International.**